

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2020

Présidence : M. Danilo Perotti, Président

Il est 20h00, le Président ouvre la séance avec la présence de 24 conseillers, 4 personnes se sont excusées. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

Le précédent procès-verbal de la séance du 7 mai 2020 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

Une modification est apportée à l'ordre du jour. Le point n°5 est ajouté « Nomination d'une commission pour le préavis 2020-05 - Réfection des chemins forestiers de la Fourmilière et des Planets ». Le nouvel ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1 – Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis 2020-01 relatif à l'« Achat d'un nouveau véhicule communale »

Mme C. Paccaud lit le rapport.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions, soit :

- **D'autoriser** la Municipalité de procéder à l'achat d'un nouveau véhicule communal pour un montant de CHF 52'000.00
- **De financer** cet achat par la trésorerie courante
- **De porter** cet investissement au bilan cpte n° 9146
- **D'amortir** cet achat en 8 ans, soit CHF 6'500.00/an
- **De relever** la commission de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

2 – Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis 2020-02 relatif à la « Réfection importante du chalet « Buvette d'alpage » de la Dent-de-Vaulion »

M. O.Schmid Goy lit le rapport.

M. Y. Lorenzini est étonné qu'un passe-plat (monte-plat) ne soit pas prévu dans le projet. M. G. Reymond retient l'idée et va étudier cette possibilité.

M. E. Roulet ne comprend pas bien la mention de la Commission concernant le local de vente et le financement. M. O. Schmid, Président de la Commission, précise que la subvention potentiel du PDRA devra couvrir le coût du local de vente pour que le Conseil accorde l'enveloppe de CHF 900'000.00.

M. G. Reymond informe que si le PDRA intervient la subvention pourrait être de 50 % de la totalité des coûts.

La parole n'était plus demandée, les conclusions, soit :

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de réfection du chalet de la Dent de Vaulion (bâtiment et buvette d'alpage) avec ou sans la subvention possible du PDRA Ouest vaudois
- **d'accorder** à la Municipalité une enveloppe financière de CHF 807'000.00 sans la création d'un local de vente ou de CHF 900'000.00 si le PDRA Ouest vaudois accorde avant le 31 décembre 2020, une subvention couvrant au minimum le coût de création du local de vente
- Le financement pourrait être assuré de la manière suivante :
 1. Emprunt auprès d'une banque et/ou d'une autre institution de prêt.
 2. Contributions AF pour un montant de CHF 30'000.00 à 35'000.00
 3. Subvention éventuelle du PDRA Ouest vaudois dont le montant reste inconnu à ce jour

4. Autres aides financières à trouver, provenant de diverses organisations d'entraide, d'entreprises ou de privés.
- **de porter** cet investissement au bilan « réfection du chalet de la Dent de Vaulion », compte 9123.8 et l'amortir sur 30 ans.
 - **de maintenir** le mandat de la Commission jusqu'à la fin de la législature.

sont acceptées à l'unanimité.

3 - Préavis et rapport de la commission de Gestion chargée de l'étude du préavis 2020-03 relatif aux « Comptes et à la gestion 2019 ».

Mme M. Guignard lit le rapport.

M. Y. Lorenzini demande pourquoi le poste « honoraires » à doubler ? M. C. Languetin répond qu'il y a eu des études qui ont été faites mais dont les projets n'ont pas abouti. M. B. Martignier ajoute qu'il y a également les frais d'horaires pour la création des servitudes suite aux travaux d'assainissement.

M. Ph. Magnenat constate qu'il y a des frais de CHF 350.00 pour les cibleries qui ne sont plus utilisées. Il propose de les démonter. M. C. Languetin prend note et informe que ce dossier fait partie de l'assainissement de la butte de tir.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions, soit :

- **d'accepter** le bénéfice de l'exercice 2019 de CHF 74'505.67
- **d'accepter** la gestion de l'exercice 2019
- **de donner** décharge à la Municipalité et au Boursier
- **de donner** décharge à la Commission de gestion de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

4 – Préavis et rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 2020-04 relatif à la « Réfection de la route cantonale – secteur, contour « ancienne scierie »

M. C. Goy lit le préavis.

M. Ph. Magnenat précise que selon le préavis, on pourrait croire que la route sera refaite depuis l'Hôtel mais c'est bien le dernier tronçon seulement entre l'usine MCM Monnier Charentes et la sortie du village direction Vallée de Joux.

M. C. Goy confirme que le devis de l'entreprise Weibel est de CHF 53'000.00 moins environ 40% de subvention de l'Etat.

M. D. Moffrand demande pourquoi l'éclairage public n'a pas été compris dans ce préavis ? M. C. Goy répond que cette variante a été étudiée mais que cela doublait les coûts. L'éclairage pourra se faire indépendamment de la route et sera prévu dans les budgets à venir.

M. S. Teutschmann lit le rapport.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions, soit :

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser cette réfection
- **d'accorder** à la Municipalité une enveloppe financière de CHF 60'000.00 dont le financement peut être assuré par la trésorerie courante à 60% et par une subvention du Canton d'environ 40%
- **de relever** la commission de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

5 - Préavis 2020-05 relatif à la « Réfection des Chemins de la Fourmilière et des Planets

M. G. Reymond informe que ces chemins sont très abîmés et que le Canton subventionne toujours à hauteur de 70%. Vu la situation actuelle, ces subsides pourraient tomber et il serait judicieux de pouvoir refaire ces chemins cette année en automne.

Le Bureau propose la commission suivante pour l'étude de ce préavis.

Müller Vincent, Président
Moriceau Véronique
Goy Audrey
Fuchs Francis
Lorenzini Yan

La composition de la commission est adoptée à l'unanimité.

6 - Communications de la Municipalité et divers

M. Bernard Martignier n'a rien de spécial à transmettre pour son dicastère depuis la dernière séance en mai.

M. Claude Goy informe qu'un « tout-ménage » sera envoyé avec des informations sur les restrictions de circulation sur la Route de la Vallée pour le mois de juillet prochain.

Les changements à la déchetterie seront également annoncés par « tout-ménage ».

M. M. Ortega trouve que les coûts de transport de déchets sont trop onéreux. Pour lui l'AVJ Transport est trop chère et il demande que la Municipalité étudie des offres d'autres transporteurs.

M. Y. Lorenzini transmet que la Commune fait partie de la Sté AVJ Transports et est actionnaire mais rien n'empêche de rediscuter les prix.

Mme M. Guyon n'a rien de spécial à transmettre pour son dicastère depuis la dernière séance en mai.

M. O. Schmid fait remarquer que les avant-toits, berceaux du Collège vieillissent très mal voire pourrissent.

Mme M. Guyon répond que cette réfection n'est pas prévue pour cette année mais prévoit de la mettre au budget pour 2021.

M. Guy Raymond informe que les comptes de dissolution du Triage des Auges ont été acceptés par les Commune par courrier vu la situation actuelle.

M. Claude Languetin informe que le recours pour les éoliennes Mollendruz a été rejeté par la Tribunal cantonal, une étape de faite. Attendons-nous à un recours au Tribunal fédéral.

Il transmet également que pour la rentrée scolaire d'août 2020, deux pavillons scolaires seront installés vers le Collège pour palier à l'augmentation d'élèves.

M. Ph. Bally se dit surpris pour l'étude de préavis, de projet, la Municipalité ne demande qu'un seul devis.

M. C. Languetin répond que la Municipalité a pris note et que pour les prochains projets, elle présentera au moins deux devis.

Le Président, M. D. Perotti rappelle que la prochaine séance se déroulera le 8 octobre 2020. Le samedi 12 septembre 2020, la tournée de gestion des alpages est prévue, merci aux Conseillères et Conseillers concernés de réserver la date.

La Municipalité est libérée.

7 - Elections statutaires

Élection du Président

M. Danilo Perotti se représente. Pas d'autre candidat. Est élu Président du Conseil communal, à l'unanimité, par applaudissements, M. Danilo Perotti.

Élection du Vice-Président

M. D. Perotti présente M. Yan Lorenzini. Pas d'autre candidat. Est élu Vice-Président du Conseil communal, à l'unanimité, par applaudissements, M. Yan Lorenzini.

Élection des scrutateurs

M. D. Perotti propose que les vices-scrutateurs de l'année écoulée deviennent scrutateurs à leur tour. Pas d'autre candidature. Sont élus scrutateurs, à l'unanimité par applaudissement, MM. Francis Fuchs et Cyril Magnenat

Élection des vices-scrutateurs

Mme C. Paccaud propose Mme Véronique Moriceau. M. M. Roch se propose. Pas d'autre candidature. Sont élus vices-scrutateurs, à l'unanimité par applaudissement, Mme Véronique Moriceau et M. Michael Roch.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h35.

Le Président
D. Perotti

La Secrétaire
V. Meyer

